



PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
22 décembre 2025

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 15 décembre 2025, sous la présidence de Madame Sylvie COMUZZI, Maire d'Izernore

Etaient présents :	Sylvie COMUZZI, Raymond JOYARD, Christianne MAURON, Michel MOINE, Xavier BOSSAN ; Juliette AUGERT, Edda GRASSET, Isabelle GREGIS, Christophe PERROUSSET, Jean-Marie PONCET ; Hervé GARBE ; Claire ZARA-MARMETH, Mathilde FAVRE, Louison DONIER
Excusée :	Françoise DESMIDT, Pascale GOUILLOUX
Pouvoir :	Françoise DESMIDT à Christianne MAURON Pascale GOUILLOUX à Raymond JOYARD
Secrétaire de séance :	Juliette AUGERT

Ouverture de la séance : 19 h

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2025 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

**DECISIONS DU MAIRE** signées par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal au Maire :  
Délibération N° D20200608\_018 du 08 juin 2020

N°	TIERS	OBJET	Montant HT en €	MONTANT TTC en €	DATE SIGNATURE
DE2025-192-318	Sylvestre Danielle	Abonnement annuel conseils funéraires	-	180	09/12/25
DE2025-192-319	SONEPAR	Chantiers divers services logistiques + école + périscolaire / illumination - services techniques	643,44	707,784	10/12/25
DE2025-192-320	SONEPAR	Chantiers divers services mairie (services techniques)	293,14	322,454	10/12/25

**CONVENTIONS : signées par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal au Maire :**  
**délibération N° D20200608\_018 du 08 juin 2020**

N° DE CONVENTION	OBJET	DATE
C20251212_033	Convention avec NP CLAYENS pour la bâche incendie sise sur la parcelle cadastrée section AL N° 160	12/12/2025

**ARRETES signés par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal au Maire :**  
**Délibération n° 20200608\_018 du 8 juin 2020 -**

NEANT

\*\*\*\*\*

### FINANCES

#### DELIBERATION 2025056 : APPROBATION DE L'AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE ET LE REMPLACEMENT DE L'HORLOGE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le cabinet CROISEE D'ARCHI, en charge de la maîtrise d'œuvre du marché de rénovation de la toiture de l'église et du remplacement de l'horloge, a fait part de l'estimation prévisionnelle définitive des travaux pour un montant de 548 757,00 € HT.

Il précise que le montant des honoraires pour la somme de 42 106,80 € HT reste inchangé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopté à l'unanimité l'avenant N° 1 relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la toiture de l'église et remplacement de l'horloge pour les montants ci-dessous :

Montant total d'honoraires inchangé 42 106,80 € HT

L'Estimation prévisionnelle définitive des travaux est de 548 757,00 € HT.

Il valide la phase d'avant-projet définitif - APD.

Il autorise Madame le Maire à signer l'avenant N° 1 relatif aux montants ci-dessus et à lancer la procédure de consultation des entreprises et signer tous les documents nécessaires à leur exécution.

**DELIBERATION 2025057 : TARIF DE CESSION DES LOGEMENTS DE L'ILOT RECORDON AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026 - MAJ**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération N° D20240930\_047 du 30 septembre 2024, le Conseil Municipal a voté les tarifs de cession des logements de l'ilot Recordon.

Elle précise que la commune a confié, en date du 11/07/2025, à la Régie Immobilière du Haut-Bugey - RIHB - par mandat, la recherche d'acquéreurs pour les 7 appartements restants.

L'agence RIHB, représentée par Madame Nathalie PONCET demande à la commune de baisser le prix de vente qui reste un frein à la cession.

En effet, la conjoncture immobilière et économique actuelle liée à un tarif élevé justifié par les prestations proposées des appartements de l'ilot Recordon, n'ont pas permis à ce jour d'arriver à la conclusion d'une signature.

RIHB souligne que les acquéreurs potentiels reconnaissent aisément la qualité des finitions et apprécient le garage proposé avec le logement, toutefois, ils regrettent que la cuisine intégrée ne soit pas prévue, ce qui était un choix délibéré de la part des élus en charge des travaux afin de laisser aux futurs propriétaires le loisir d'équiper leur logement à leur guise.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à une baisse tarifaire des 7 logements restants de l'ilot Recordon afin de faciliter les cessions via RIHB. Les tarifs proposés sont exprimés TTC en €.

N°	TYPE	N° LOT	SURFACE en m <sup>2</sup>	GARAGE		TARIF TTC en €		
				en m <sup>2</sup>	N° LOT	TARIF ACTUEL	PROPOSITION RIHB	PROPOSITION CM au 01 01 2026
1	T4	4	87,11	16,5	22	278 124	229 500	<b>229 571</b>
2	T4	3	88,65	16,5	21	285 201	234 500	<b>233 437</b>
3	T3	17	72,29	16,5	20	238 420	179 500	<b>192 367</b>
4	T3	16	67,46	20,56	9	227 613	179 500	<b>182 921</b>
5	T4	15	82,95	17,77	8	273 894	219 500	<b>219 966</b>
6	T3	14	67,97	17,85	7	230 016	179 700	<b>182 413</b>
7	NON CONCERNE							
8	T4 duplex	19	77,71	16	5	263 006	199 500	<b>205 643</b>

M. Jean-Marie PONCET, concerné, ne prend pas part au débat, ni au vote :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et afin de tenir compte de la conjoncture immobilière actuelle particulièrement difficile, décide, à l'unanimité, d'approuver au 1<sup>er</sup> janvier 2026 la baisse des tarifs TTC de cession des logements de l'ilot Recordon non vendus à ce jour, comme indiqués dans la dernière colonne du tableau ci-dessus.

Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**DELIBERATION 2025058 : APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA COMMUNE, le CCAS et AIN DOMICILE SERVICES - ADS - POUR LE BATIMENT LES PRAGNERES**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire de la résidence autonomie « LES PRAGNERES » sise à IZERNORE, 55 rue des Ecoles.

Le CCAS assure jusqu'au 31/12/2025, par délégation à SEMCODA, la gestion de la résidence.

☞ Par décision du Président du Conseil Départemental, l'autorisation de fonctionnement est transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2026 à l'association AIN DOMICILE SERVICES - ADS.

☞ Sur avis favorable de M. David TERRADE, Trésorier principal, en date du 19/12/2025.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la cession d'autorisation par le CCAS, après avis de la commune - propriétaire de la résidence autonomie les Pragnères - au profit de l'association AIN DOMICILE SERVICES - ADS.

Il approuve la convention tripartite de coopération pour la gestion de la résidence autonomie « Les Pragnères » entre la commune, le CCAS et l'association AIN DOMICILE SERVICES - ADS.

Il approuve également le mandat de gestion et convention de mandat financier entre la commune d'Izernore et l'association AIN DOMICILE SERVICES - ADS

Et enfin il autorise Madame le Maire à signer les documents désignés ci-dessus.

**DELIBERATION 2025059 : APPROBATION DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR L'ADHESION A LA PLATEFORME DOCAPOSTE RELATIF A LA DEMATERIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS ET DES FLUX COMPTABLES - HELIOS + PARAPHEUR ELECTRONIQUE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose aux collectivités un accompagnement dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation.

Le CDG01 propose par convention, pour le compte de la collectivité cosignataire, un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation de certains documents administratifs : La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (dispositif ACTES) Ce dispositif consiste en l'envoi à la Préfecture ou sous-Préfecture des actes transmissibles par voie électronique, via une application sécurisée. Il s'agit d'une démarche volontaire de modernisation administrative de la collectivité. L'accompagnement du Centre de gestion est conduit en concertation avec les services préfectoraux départementaux, et environ 260 collectivités bénéficient déjà de cet accompagnement du Centre de gestion de l'Ain

La dématérialisation de la comptabilité publique (Protocole d'Echanges Standard - PES V2) : ce dispositif concerne les échanges de documents entre les ordonnateurs et les comptables. La dématérialisation des pièces jointes et la procédure de signature électronique devront être mises en œuvre selon un calendrier à définir avec les trésoriers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver le renouvellement de la convention et toutes pièces s'y rapportant pour la continuité de la dématérialisation de la comptabilité et certains documents administratifs.

Il autorise Madame le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain.

## VIE CULTURELLE

### DELIBERATION 2025060 : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU MUSEE ARCHEOLOGIQUE

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet de règlement intérieur proposé par le musée archéologique, décide, à l'unanimité de l'adopter et de charger Madame le Maire de sa bonne exécution.

\*\*\*\*\*

## VIE SPORTIVE

Monsieur Xavier BOSSAN fait part au Conseil Municipal du compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du Tennis Club d'Izernore qui a eu lieu le 17 décembre dernier. Il s'agissait de procéder à l'élection du bureau, ce qui n'avait pu se faire à l'assemblée générale car le quorum n'était pas atteint.

L'arbre de Noël du Basket Club Izernore s'est déroulé le 19/12/25 au gymnase au des jeux parents/enfants étaient organisés. Les familles sont venues nombreuses et l'ambiance était à la détente.

Le club commence à réfléchir à la succession du bureau qui va faire face à plusieurs départs.

L'arbre de Noël du club de foot Izernore Nurieux-Volognat a eu lieu cette à la salle de la Vignette dans une ambiance festive avec de nombreux enfants et parents qui ont participé aux jeux organisés par le club. La visite du père Noël a ravi les plus jeunes.

## INFORMATIONS DIVERSES

Lors du Conseil Municipal du 17 novembre dernier, Madame le Maire s'était engagée à solliciter auprès de France Service les statistiques relevant de leur activité à Izernore.

Elle présente à l'assemblée les données fournies par M. Thierry TOURNIER de LA POSTE pour l'année 2024, et constate que ce dispositif est fortement apprécié des usagers. En effet, le bureau d'Izernore a enregistré 2652 actes pour 1869 usagers.

## QUESTIONS DIVERSES

NEANT

\*\*\*\*\*

## CLOTURE DE LA SEANCE à 19h45

Juliette AUGERT,

Secrétaire de séance



Sylvie COMUZZI

Maire d'Izernore

